

Québec, le 10 mai 2003

Madame Anne-Marie Gaulin
Édifice Lomer Gouin
575, St-Amable, Bur 2.10
Québec, Québec
G1R 6A6

MEMOIRE

Je suis un producteur forestier voisin de deux producteurs de porcs. Etant situé dans le bas de la côte, je reçois l'eau contaminée dans mes ruisseau et lacs qui contenaient de la truite naturelle. C'était le meilleur site de pêche à Frampton.

Ça fait maintenant 16 ans que je me bats pour mettre fin à cette pollution. J'ai encouru des frais pour des tests d'eau, avocats, etc...

Quand je me plaignais à l'environnement à St-Joseph de Beauce. Le responsable ne s'est jamais déplacé et me donnait comme excuse que c'était de l'eau stagnante. J'ai fait venir les journalistes de 4-Saisons et je suis passé aux nouvelles la journée même.

Depuis 2000 on dirait que les inspecteurs de Ste-Marie prennent au moins la peine de venir voir ce qui se passe.

En juin 2001, j'ai marché la ferme Remic s.e.n.c. située à l'ouest pour leur démontrer d'où venait cette pollution. J'ai eu le rapport d'inspection dossier # 7710-12-01-09164-04 et j'avoue que je suis déçu.

2

Commençons par l'analyse, je cite « cette exploitation est en surplus de fumier mais n'est pas dans une municipalité en surplus », quelle ironie!

Voici mes observations :

La surface de cette ferme est très marécageuse. Nous ne pouvons marcher dans le boisé voisin sans se mouiller. Là où c'est cultivé, ils ont fait des fossés pour drainer l'eau mais ces fossés n'éliminent pas le marécage. Il peut y avoir une dizaine de petits ruisseaux ici et là qui se drainent dans mon ruisseau et qui devient le ruisseau principal.

Pour empirer les choses, mon voisin du sud, R. Doyon, qui exploitait une ferme laitière sur la côte avec un penchant vers ma ferme, a vendu sa ferme à un producteur de porcs de St-Anges de Beauce dans le seul but d'étendre son purin.

Cette ferme est aussi marécageuse et draine son eau par l'intermédiaire de plusieurs petits ruisseaux, et n'oubliez pas que le réservoir d'eau du village est à 200 mètres de cette ferme et puise l'eau non loin de là.

Voici mes solutions dont plusieurs que vous connaissez sûrement déjà :

1. Des fermes marécageuses soient converties en terre forestière.
2. Autour de tout ruisseau, fossé ou marécage, planter des arbres. Exemple : si la loi exige 3 mètres, bien on plante 3 rangées d'arbres; de cette manière, nous n'aurions pas besoin d'avoir les irresponsables à l'œil. Le syndicat des producteurs de bois de la Beauce pourrait faire ce boulot.

Je parlais à M. Serge Perreault du syndicat et il me racontait et je le cite « Il y a des terres où nous avons planté des arbres il y a 10 ans qui se font labourer dans le seul but d'étendre du purin ».

J'ai des films qui montrent la surface de mes lacs. Je sais que si je présente ces films à un réseau de télévision canadien, ils vont les montrer à la grandeur du Canada tellement ils sont dégueulasses. J'ai aussi filmé le producteur qui étend son purin, je devrais dire qui vide son purin dans ses champs. Si vous lisez le rapport, il dit bien qu'il étend seulement sur ses terres en location.

Tous ceux, incluant moi-même, qui habitons autour de ces lacs ont souffert beaucoup pour nous faire dire par les inspecteurs « On peut pas les empêcher de vivre » et eux les producteurs disent « Nous nourrissons le monde! ».

C'est la manière la plus inefficace pour nourrir le monde. Quand je pense que lorsque j'étais enfant je buvais cette eau directement du ruisseau. Qu'est-ce qu'on peut détruire pour une piastre!

Pièces jointes

1. Rapport d'inspection
2. Quelques lettres de correspondance sans réponse et lorsqu'il y en avait une réponse, c'était des menaces de leurs avocats.
3. Des photos des lacs (vous pouvez les garder car j'en ai des pires que celles-ci)

Merci pour votre attention et j'espère que vous allez agir avant que nous ayons un autre « Walkerton »

Bien à vous,



M. D. Brennan

Québec, le 28 mai 2003

Monsieur Donald Brennan

Objet : Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec – Dépôt d'un document

Monsieur Brennan,

La Commission a bien reçu votre mémoire du 10 mai dernier dans lequel vous lui faite part de votre problème d'eau contaminée.

Compte tenu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que du code d'éthique et de déontologie adopté par les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la Commission estime qu'il n'est pas opportun de rendre les annexes de votre mémoire publiques. Cette dernière juge que votre mémoire est assez complet pour cerner l'étendu de votre problématique.

Par conséquent, je vous fais parvenir les annexes de votre mémoire et je vous invite à me contacter au numéro de téléphone suivant si vous désirez obtenir plus d'information : (418) 646-9388

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur Brennan, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Anne-Marie Gaulin
Coordonnatrice du secrétariat de
la commission

p.j. : Annexes

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : (418) 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca